



TREDION FLASH INFOS

OCTOBRE 2025

CALENDRIER

Ven 17 octobre	Conférence « Prendre soin de soi par l'alimentaire » Salle Multi-activités (Public retraité)
Dim 9 novembre	Concours de belote Amicale des Retraités - Salle Multi-activités
Sam 15 novembre	Matinée citoyenne. Plantation du verger communal avec le CME 2ème phase
Sam 22 novembre	Repas du CCAS - Salle polyvalente
Sam 06 décembre	Téléthon Salle Multi-activités
Sam 13 Décembre	Arbre de Noël de l'école Saint Martin

RÉGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU ET DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

L'arrêté préfectoral du 3 juin 2025 réglementant l'usage du feu en vue de la protection des biens et des personnes, de la qualité de l'air et de la protection des forêts, landes et milieux naturels contre l'incendie est consultable sur le site de la Préfecture du Morbihan.



COLLECTES DE PAPIERS/JOURNAUX

Organisées par l'APEL de l'école Saint Martin de Trédion. Dès maintenant, mettez de côté vos prospectus, catalogues, livres, annuaires, journaux, magazines...

Rendez-vous (près des containers auprès du cimetière) de **10 h à 12 h, les samedis : 18 octobre, 15 novembre, 20 décembre 2025.**

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

PLANTATION D'UN VERGER COMMUNAL 2ème phase

Le conseil municipal et le conseil municipal des enfants organisent, en partenariat avec l'entreprise d'insertion OCRE, une matinée citoyenne : la deuxième phase de la « Plantation d'un verger communal ».

Le 15 Novembre 2025 de 9h30 à 12h30

RDV à 9h30 à la salle des sports située à la Grand Mare

Les participants sont invités à venir munis de leurs gants, bottes, pelles.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Inscription par mail à mairie.tredion@wanadoo.fr

ou par téléphone au 02 97 67 11 33 **avant le 7 Novembre 2025.**

Ouvert à tous !

Venez nombreux participer à cette matinée à l'issue de laquelle sera servie une petite collation.

MATINÉE CITOYENNE

PLANTATION D'UN VERGER COMMUNAL

15 novembre 2025
De 9h30 à 12h30

Rendez-vous à la salle des sports

OUVERT A TOUS
Suivi d'une petite restauration

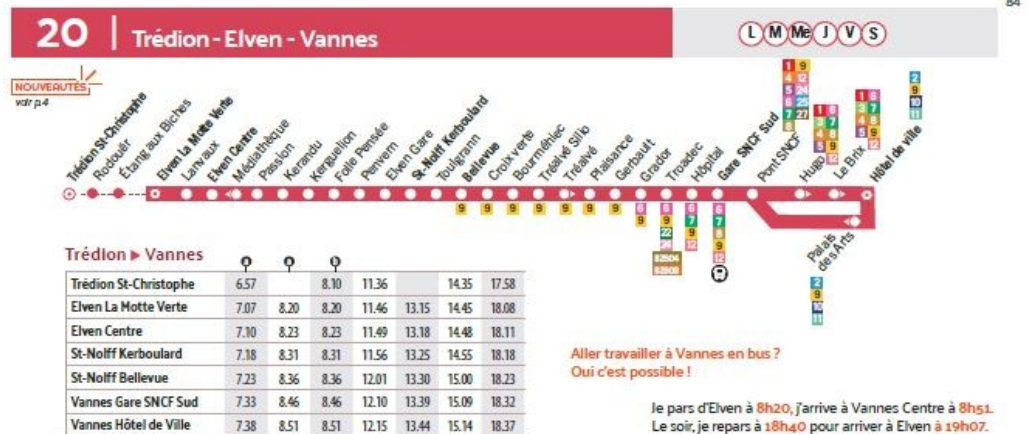
Organisé par le Conseil Municipal des Enfants de Trédion et en partenariat avec l'entreprise OCRE

Inscriptions en mairie à mairie.tredion@wanadoo.fr
Ou 02 97 67 11 33



LIGNE 20 : PROLONGEMENT DE LA LIGNE D'ELVEN JUSQU'À TRÉDION

La ligne n°20, desservant Elven, est prolongée jusqu'à Trédion, à titre expérimental pendant 1 an.



INFORMATIONS KICEO

La Centrale de Mobilité Kicéo

02 97 01 22 10

Du lundi au vendredi 8h/18h30 (18h en juillet et août) et le samedi 8h/12h30.

Le transport à la demande

Mobicéo 02 97 01 22 66

Renseignement et réservation par téléphone 02 97 01 22 66 ou par mail mobicéo@kicéo.fr

Créacéo 02 97 01 22 88

Inscription au service et réservation par téléphone au 02 97 01 22 88 ou par mail creacéo@kicéo.fr

Ne circule pas le samedi
Circule uniquement le samedi
Renseignements au 02 97 01 22 10.
Correspondances avec les lignes 21, 22, 23, 24, 25, 62 602, 62 603, 62 604, 62 608, 62 609, 62 611.
Renseignements au 02 97 01 22 10.

ETAT CIVIL

Du 1er juillet au 30 septembre 2025

Naissances

Léo AVAZERI DEVALLAND
Oëssa ROUSSEL
Marius LE VU
Justin PELLETIER
Léonie JAN

Mariages

Maxime LE CALONNEC / Gwendoline
GUYONVARHO
Wilhem PINGUET / Laetitia LEJEUNE
Brann JOLY / Sarah BALFAGON

Certaines personnes ne souhaitent pas la
parution dans les publications communales.

Décès

POINSOT Jean



DÉMARCHES D'URBANISME

5 permis de construire accordés du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025

(Maisons individuelles, Extensions, Garages, Rénovation,
Carports, Abris de jardin, Piscine, Hangar, Réhabilitation de longère,
Rénovation et surélévation).

5 déclarations préalables accordées du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025

(Création d'ouvertures, Division de parcelle, Pose de panneaux photovoltaïques solaires,
Coupes et abattages de bois, Abris de jardin, Modification d'ouvertures, Isolation par l'exté-
rieur, Bardage, Piscine, Garage, Modification de façade, Edification de clôture)

Vous pouvez contacter le service urbanisme de la mairie le jeudi et vendredi.

Tel : 02 97 67 11 33 ou par courriel : mairie.tredion@wanadoo.fr

Les demandes d'urbanisme en ligne : Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes
d'autorisation d'urbanisme peuvent se faire sur le site de [Golfe du Morbihan -
Vannes agglomération](http://Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)

**Consulter en ligne sur le site internet www.tredion.fr rubrique vie municipale /
urbanisme/les autorisations d'urbanisme, les dépôts et décisions d'urbanisme de la
commune.**

SAPEURS POMPIERS

D'ELVEN



L'Amicale des Sapeurs-
Pompiers d'ELVEN vous informe que
la traditionnelle tournée de calen-
driers débutera sur leur secteur
d'intervention le **31 octobre jusqu'à
la fin du mois de décembre**. Un reçu
sera délivré avec chaque calendrier.



Le LAEP vous accueillera à la salle
multi-activités, place St Christophe,
**le jeudi 04 décembre 2025 et le
jeudi 29 janvier 2026
de 9h15 à 11h15.**

Renseignements : 02 97 53 04 31 le
jeudi après-midi ou
laep.payselven@elven.fr

MUTUALE LA MUTUELLE FAMILIALE



Permanences sur rendez-
vous, MAIRIE Place St-Christophe.

Prochaines dates :

**mardi 05 novembre,
mardi 03 décembre 2025.**

Contact : Magali LASNIER (conseillère
mutualiste) (06 45 08 70 21 -
@ m.lasnier@mutuale.fr)

AXA

Renseignements auprès de
Madame

Valérie BESSE (06 10 75 39 29 -
@valerie.besse.am@axa.fr)



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour s'inscrire, vous devez vous munir d'un **titre d'identité** et de nationalité en
cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire unique-
ment s'il est accompagné d'un justificatif de nationalité), d'un justificatif de domicile
(facture d'électricité, téléphone fixe, eau...) datant de moins de 3 mois. Inscription en
ligne possible et au guichet au plus tard le 6^e vendredi qui précède le 1^{er} tour, **soit le
vendredi 6 février 2026**. Ce délai est reporté au 10^e jour avant le 1^{er} tour si vous êtes
dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déména-
gement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récem-
ment recouvré).

RAPPEL : pour être admis à voter, nous vous rappelons que vous devez présenter
obligatoirement une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport en cours
de validité, permis de conduire ou de chasser, carte vitale avec photo...).

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Bureau de vote : salle multi-activités, place Saint-Christophe.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT LIGNE ÉLECTRIQUE BLÉNAN

Des travaux d'enfouissement de ligne électrique sont program-
més à partir de mi-octobre 2025. Dans le cadre de ces travaux,
une réglementation de la circulation sera mise en place pendant
environ 1 mois, (sous réserve de conditions météorologiques favorables), sur la
RD1, la rue de la Libération et l'impasse de Venise.



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

La commune de Trédion adhère au CAUE. De ce fait, les architectes du
CAUE peuvent recevoir gratuitement, **sur rendez-vous**, les habitants
afin de les aider à penser leurs projets de construction, de rénovation ou d'exten-
sion. Les permanences sont organisées à Vannes dans les bureaux du CAUE, 2 allée
Nicolas Leblanc, 02 97 62 40 90 - conseil@caue56.fr - Site internet : www.caue56.fr.

TRAVAUX D'ADAPTATION DU LOGEMENT LIÉS AU VIEILLISSEMENT OU AUX HANDICAPS

Des aides financières existent pour les propriétaires qui souhaitent rénover leur ha-
bitat afin de répondre à des contraintes liées au vieillissement ou aux handicaps.
Pour en bénéficier, vous devez prendre contact avec l'équipe d'Opération **Rénovée**
avant le démarrage des travaux qui vous permettra de vérifier vos conditions d'éligi-
bilité et de préciser vos besoins. Pour solliciter une subvention de l'agglomération,
un formulaire est à compléter et à déposer avec des pièces justificatives avant le
démarrage des travaux. Après avoir déposé la demande de subvention complète,
vous pouvez réaliser vos travaux. Une fois l'ensemble des travaux terminés, l'agglomération vous accompagne dans la sollicitation du versement des subventions.

Contact Opération Rénovée : operation.renovée@gmvagglo.bzh / 02 97 60 42 55

CINÉ - DÉBAT

"LA PROMESSE DE L'AIDANT"

VENREDI 7 NOVEMBRE

En présence du réalisateur
Edouard CARRION

Rencontres et échanges
avec les structures,
associations et acteurs
locaux d'aide aux aidants

SALLE KERVEL, SAINT-NOLFF
À PARTIR DE 14H

Informations : 02 97 45 47 70 / ccas@saint-nolff.fr



ACTION CCAS à DESTINATION DES SENIORS :

Prendre soin de soi par l'alimentaire

Cycle de conférence et d'ateliers animés par une diététicienne de l'association Brain Up, programme financé grâce au soutien de « Pour bien vieillir Bretagne ».

Ouvert au public retraité, gratuit, avec l'engagement de participer à tous les ateliers.

Conférence « L'équilibre alimentaire et les besoins spécifiques des seniors », le **vendredi 17 octobre 2025**, de 14 h à 16 h, à la salle multi activités, place Saint-Christophe, sur inscription auprès du secrétariat de la mairie 02 97 67 11 33 ou mairie.tredion@orange.fr.

Les séances de l'atelier : inscriptions à l'issue de la conférence pour le cycle complet, entre 8 et 15 participants.

Et si être **retraité** c'était **oser autre chose que des recettes de grand-mères ?**

ATELIER NUTRITION

Gratuit

Conférence vendredi 17 octobre 14h à 16h
Suivie d'un atelier de 7 séances, tous les vendredis
Salle multi-activités, place St Christophe 56250 Trédion

Inscription pour la conférence et renseignements
auprès de la Mairie : 02 97 67 11 33




OCTOBRE ROSE 2025

Et si c'était le moment de penser à vous ?

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme. Une femme sur huit sera concernée au cours de sa vie par le cancer du sein. Pourtant, détecté tôt, il guérit dans 9 cas sur 10.

Le dépistage organisé du cancer du sein : un geste simple pour votre santé

Vous avez entre 50 et 74 ans ?
Aucun symptôme ni antécédent familial ?

C'est pour vous que le dépistage organisé a été mis en place.

Tous les deux ans, vous recevez (ou allez recevoir) un courrier de l'Assurance Maladie, ou une notification dans votre compte Ameli, vous invitant à réaliser une mammographie.

Comment se déroule le dépistage organisé ?

La mammographie est réalisée chez un radiologue agréé, proche de chez vous.

La mammographie est un examen relativement rapide, non douloureux pour la majorité des femmes, et toutes les mammographies normales sont relues une seconde fois pour plus de sécurité, au CRCDC Bretagne.

Important : Dès l'âge de 25 ans, un examen clinique des seins (observation et palpation) est recommandé tous les ans, auprès d'un médecin généraliste, d'un gynécologue ou d'une sage-femme.

Un antécédent personnel ou familial de cancer du sein ?

Un suivi personnalisé peut être nécessaire. Parlez-en à votre médecin, votre gynécologue ou votre sage-femme : ce sont eux qui vous guideront vers le parcours le plus adapté à votre situation.

Une modification de vos seins ?

Grosseur, écoulement, changement de forme, de couleur ou de texture : n'attendez pas l'invitation au dépistage. Ces signes relèvent d'une consultation médicale urgente, pas du dépistage organisé. Parlez-en à votre professionnel de santé !

En octobre, partageons ce message

À l'occasion d'Octobre Rose, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC Bretagne) vous propose une courte vidéo de sensibilisation pour mieux comprendre pourquoi et comment se faire dépister. À voir et à partager autour de vous !

Pour la vidéo c'est par ici ! 

Le dépistage du cancer du sein sauve des vies

Pour plus d'infos, contactez l'antenne la plus proche...

Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
02.96.60.83.00	02.98.33.85.10	02.99.30.40.10	02.97.40.29.39
antenne22@depistage-cancer.bzh	antenne29@depistage-cancer.bzh	antenne35@depistage-cancer.bzh	antenne56@depistage-cancer.bzh

...et retrouvez sur notre site internet **depistage-cancer.bzh**

- les coordonnées complètes de nos antennes départementales,
- la liste des radiologues agréés chez qui prendre rendez-vous,
- le programme des actions prévues près de chez vous pendant Octobre Rose,
- et bien sûr, la vidéo de sensibilisation, à partager à toutes les personnes que vous aimez !



PERMANENCES CONCILIEUR DE JUSTICE À ARGOËT INFO SERVICES À ELVEN

Dans le cadre de sa mission de rapprochement des services publics des citoyens, Argoët info Services renforce son offre en accueillant **un conciliateur de justice** lors de **permanences régulières**.

Cette initiative vise à faciliter l'accès au règlement amiable des litiges de la vie quotidienne, en apportant une réponse de proximité, gratuite, rapide et confidentielle aux conflits qui pourraient autrement surcharger les tribunaux.

Le conciliateur de justice intervient pour tenter de régler à l'amiable des litiges entre particuliers ou entre particuliers et professionnels.

Les domaines concernés :

- Conflits de voisinage
- Litiges entre locataires et propriétaires
- Problèmes de consommation
- Litiges entre usagers et prestataires de services

Désaccords relatifs à des factures, travaux, etc.

Sur rendez-vous le 1er vendredi du mois de 09:00 à 12:00.

Renseignements et contact :

Argoët Info Services

1 rue de l'Europe à Elven, (près du Pôle santé)
02 22 07 42 60

@ : argoetinfoservices@gmvagglo.bzh



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU 09 JUILLET 2025

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : Avis sur le Programme local de l'habitat 2026-2031 (PLH)

Le conseil municipal a émis un avis favorable sur le projet de PLH 2026-2031. L'agglomération dispose d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) depuis 1996 et par délibération du 30 mars 2023 a décidé d'engager la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat. L'étude confiée au cabinet Guy Taïeb Conseil a été réalisée dans le cadre de la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale pour une plus grande cohérence des politiques publiques (SCoT-AEC, PLH et PDM).

Le PLH a été réalisé en collaboration avec les membres de la commission aménagement ainsi que les principaux partenaires (collectivités, services de l'Etat, bailleurs sociaux, associations œuvrant dans le domaine de l'habitat et du logement ...) et professionnels en matière d'habitat notamment lors d'ateliers et séminaires.

Dans le cadre du volet Habitat-Foncier du SCoT-AEC et du PLH, les communes ont été vues individuellement sur leurs projets de développement, puis par groupes de communes lors d'ateliers territoriaux.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, ce nouveau PLH définit pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ces réflexions ont abouti à la définition du projet de PLH 2026-2031 qui comprend quatre parties :

- 1-Le diagnostic** qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et la situation de l'hébergement ainsi que les conditions d'habitat sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
- 2-Les orientations** qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'Habitat
- 3-Le programme d'actions** territorialisées qui décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2026-2031
- 4-Enfin, les modalités de suivi et d'évaluation du PLH**

Ces actions concrètes, précisent les modalités d'intervention de la Communauté d'Agglomération, les partenariats envisagés et les coûts prévisionnels.

Le logement, avec les déplacements, est identifié comme un des points les plus sensibles du territoire. Aussi, une attention particulière a été portée à la production diversifiée, adaptée et abordable de logements correspondant à l'ensemble des besoins ainsi qu'aux évolutions démographiques en intégrant :

Le développement du logement à l'année avec un objectif **de production annuelle de 500 à 600 logements abordables sur les 1792 logements/an** : logements locatifs sociaux (dont de l'habitat inclusif), accession abordable en Bail Réel Solidaire ou encore développement du logement locatif intermédiaire (LLI). Cela permettra d'offrir aux ménages un réel parcours résidentiel. Cela passera également par **un meilleur financement des opérations de logements locatifs sociaux**, via des aides plus ciblées, permettant ainsi aux bailleurs de sortir les opérations et répondre au mieux à la demande. L'encadrement des meublés de tourisme et l'incitation des propriétaires à louer à l'année se poursuivra également.

La prise en compte des objectifs d'économie de foncier, de renouvellement urbain et de qualité du bâti ancien conformément à la Loi ZAN et au projet de SCoT-AEC entre autres. Plusieurs actions de types appels à projets, densification douce (ex : Bimby), études capacitaires, accompagnement de projet d'habitat innovant et léger ou aide au foncier insulaire, etc ... sont proposées pour favoriser des projets de qualité intégrant une logique de densité acceptée et acceptable. L'action sur le foncier sera renforcée avec la montée en puissance de l'OFS de l'agglomération ou la réalisation d'une étude de stratégie foncière tout en poursuivant le soutien au renouvellement urbain via le portage foncier ou bien encore des aides complémentaires aux logements. La réhabilitation du parc ancien via la poursuite de l'OPAH-Renouvellement Urbain dans le cadre de l'opération « Action Cœur de Ville » fait partie des points importants de la politique de l'habitat de l'agglomération tout comme la consolidation de la lutte contre l'habitat indigne et la vacance via l'accompagnement des communes et des ménages.

La transition énergétique et démographique du territoire en renforçant les objectifs de rénovation énergétique du parc de logements des particuliers (Opération Rénovée) mais aussi un fort accompagnement financier pour la rénovation énergétique du parc locatif social, véritable enjeu de décarbonation du territoire. En effet, même si le niveau de production dans le parc social est accentué pour correspondre à la demande, la réhabilitation de celui-ci est primordiale afin que le parc le plus ancien concentré sur certains quartiers ne subisse pas une paupérisation du fait de la qualité des logements. Enfin, le défi démographique du territoire et la réponse aux situations d'handicaps passeront, outre la production neuve de logements adaptés, par une augmentation des aides et des objectifs d'accompagnement des ménages à l'adaptation des logements nécessaire au maintien à domicile (vieillesse et handicaps).

Ce PLH, document programmatique ambitieux en matière de politique de l'habitat, porte sur un engagement financier important de la Communauté d'Agglomération d'environ **34 millions d'euros** sur la période 2026-2031.

Commune d'Elven - Participation financière Accueil de Loisirs sans hébergement 3-11 ans et 10-17 ans

Participation financière d'un montant de **13 783.88 €** correspondant au reste à charge pour la commune de TREDION dans le cadre de la convention enfance/jeunesse à la commune d'ELVEN, (Déduction faite du bonus territoire – CTG).

Projet de vente d'un bâtiment communal

Les ateliers des services techniques se trouvent aujourd'hui sur 2 sites de la commune : **Atelier services techniques impasse du Lavoir** : parcelle AA 191 d'une superficie de 1791 m² comprenant un hangar de 180m² avec panneaux photovoltaïques, **Espace communal d'activités rue Abbé Coedelo** : Atelier d'une superficie de 1000 m².

La commission finances a étudié la possibilité de la mise en vente de l'atelier des services techniques impasse du Lavoir. Le conseil municipal a décidé, par vote 13 voix pour, 1 voix contre, DE METTRE EN VENTE le bien cadastré section AA n°191 d'une superficie de 1791 m² comprenant un hangar de 180m² situé impasse du Lavoir, moyennant le prix de 125 000 € net vendeur en vue de l'installation d'une activité artisanale/commerciale.

DE DIRE que la décision de vente du bien sera prise ultérieurement dès que l'acquéreur aura été choisi et que le bien aura été déclassé, et prendra la forme d'une délibération spécifique qui fixera l'identité de l'acquéreur et le prix de cession retenu.